L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 4 DECEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

JEUNE homme—parlant français, anglais demande place de commis et écritures dans magasin de campagne. Adresser R. K., ABEILLE. 4déc—1f

DEMANDES.

ON demande une fille de chambre française. S'adresser à Mme Heffman, au coin des rues Quatrième et Coliseé. 4 déc.—

A LOUER.

A LOUER—Bureaux, entresol et deuxième étage, convenable pour résidence. Entrée pour voiture; grande cour No 27 rue Conti. S'adresser No 112 rue des Français. 27 nov—1 mois DMaJ

A VENDRE.

A VENDRE—Une petite vacherie contenant 9 vaches, un taureau, un cheval et un wagon. S'adresser à A. Cure, coin St-Ferdinand et Urquhart. 4déc—3f

BONNE occasion—A remettre de suite pour cause de départ, une petite grocerie avec "Bar-Room" située dans le 2me district, faisant de bonnes affaires. Loyer bon marché, facilité de paiement à une personne sérieuse. S'adresser par lettre à Philipon, Bureau de l'ABEILLE. 4déc—1f

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

A VENDRE—Grocerie et buvette faisant bonnes affaires au comptant, à cause d'un changement de commerce. S'adresser J. A. M., Bureau de l'ABEILLE. 1er déc—1sem

A VENDRE—Pour cause de changement d'affaires, un restaurant et bar-room, situés dans le Second District. S'adresser No 85 rue Dauphine entre St. Louis et Conti. 29nov—1sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. et Mme George C. Bower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15.784—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Bower, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4déc—4 9 13

Succession de George Sontag.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,145—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par la tutrice administrant cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4déc—4,9,13

Succession de Alexander W. Hodge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,701—Division C—Attendu que Samuel M. Delano a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander W. Hodge, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 11

Succession de John Cox et de Catherine Elizabeth Connolly, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,863—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John McNally, exécuteur testamentaire de Catherine E. Connolly, et par Nicholas Barth, tuteur du mineur Paul Cox, seul héritier de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3déc—3,7,11

Succession de Catherine Cowan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,688—Division E—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur publique, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Cowan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er déc—1 6 10

Succession de Adam et Catherine Ruth

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,646—Division C. Attendu que Patrick Bourke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Adam et Catherine Ruth, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 nov—29 déc 3 8

Succession de Louis G. Marcil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,678—Division E—Attendu que Mme Berthe Bardel, Veuve de L. G. Marcil, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Gaspard Marcil, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 nov—30—5 9 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,094—Division E—F. H. Ehlers vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession ci-dessous faite par F. H. Ehlers soit acceptée au bénéfice des créanciers du dit insolvable; et qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le MERCREDI, 14me jour de décembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic et de délibérer sur l'application de décharge du dit insolvable et de fixer le temps et les termes de vente de la propriété de l'insolvable, et que toutes les procédures contre la personne et biens dudit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
3déc—3f au 14déc.

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 184—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.........Président
J. H. OGLESBY.........Vice-Président
CHAS. E. RICE.........Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10fanl 87—1an

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE JR.,
GUS PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév—1an

HOP KEE & CO.,

—Marchands de—

Articles japonais et chinois, marchandises de soie, curiosités de toute qualité.

Tous ces articles sont nouveaux et arrivent directement de la Chine et du Japon.

84 RUE ROYALE.
30 nov—1mois

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 DEC. 1887.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,.....	100,000
1 Lot de..	50,000,.....	50,000
1 Lot de..	25,000,.....	25,000
2 Lots de..	10,000,.....	20,000
5 Lots de..	5,000,.....	25,000
25 Lots de..	1,000,.....	25,000
100 Lots de..	500,.....	50,000
200 Lots de..	300,.....	60,000
500 Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $500, soit........	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit......	$100,000
1,000 Lots de $100, ...	100,000
3,136 Lots se montant à....	$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie..		$185,875 30
Primes sur les risques de mer......		6,577 07
Primes sur les risques de rivières......		4,703 65
Total des primes............		$197,156 02
Moins les primes non gagnées.		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887............		$142,282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie........	$60,849 95	
Sur risques maritimes..........	2,075 48	
Sur risques de rivières........	1,822 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt...	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées........	19,627 13—	77,930 54
Profits..........................		$64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividende payé..$45,000		
Réserve pour les réclamations non ajustées... 15,000..........		60,000 00
En plus..........		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant :

Immeuble..........................	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres......	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements..........	104,939 95
Billets à recevoir..............	54,724 51
Primes en voie de recouvrement....	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette........	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires..................	4,335 00
Comptant en caisse............	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé pardevant moi, ce 13me jour du dit de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS :

D. A. Chaffraix, Jos A. Shakspeare,
M. W. Smith, W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle, Jno B. Lallande,
Aristide Hopkins, D. Fatjo,
Paul Fourchy, U. Bassetti,
Alden McLellan
14juin—1m

Quatrième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie..........		$275,376
Sur les risques de rivière........		10,224
Sur les risques de mer..........		9,260 64
		$294,861 60
A ajouter: Primes non acquises de 1885......		60,589 31
Total des primes..........		$355,450 91
A ajouter: Intérêt et profits et pertes........	$ 34,549 04	
Sauvetage........	426 66	
		34,975 70
Revenu total..........		$390,426 61
A déduire: Pertes payées— Sur les risques d'incendie..........	$ 120,616 67	
Sur les risques de rivière........	4,884 23	
Sur les risques maritimes........	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, missions et réfactions.	77,947 66	
Réassurances........	14,487 16	
Taxes et licences..........	3,930 0[illegible]	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc......	30,438 9	
		$254,270 54
Surplus..........		$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886........	$ 12,000 00	
Réservé pour risques non expirés........	70,842 00	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........	34,956 01	
Balance........	18,358 06	
		$136,156

ACTIF—VALEURS SELON LE S DUCOUR MARCHÉ.

Argent comptant........		$ 50,289 54
$100,000 bons 3 pour cent des Etats-Unis, avec intérêt........	$101,250 00	
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	129,000 00	
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans........	56,500 00	
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane.	16,025 00	
		$302,775 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales..)........		36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange..		60 00
1 action N. O. Sugar Exchange....		75 00
25 actions N. O. Warehouse Co...		525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co..........		50 00
Primes en cours de collection......		37,629 09
Meubles, accessoires, coffres fort, mappes, etc..........		2,000 00
		$429,600 39

PASSIF.

Capital-actions payé..............	$300,000 00
Fonds de réserve..............	3,356 80
Dividendes non payés..........	1,024 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..............	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886..............	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)........	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit de fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire
ian—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Banville vs. ses Créanciers—No 22,403 Division B—Ordre de Cour—Considérant la dite pétition, le tableau et affidavits y annexés qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Stephen Banville, soit tenue pardevant Charles Frank notaire, le 3 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 nov—3f au 3 déc

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edouard Toujan vs. ses créanciers—No 22,560—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Edouard Toujan, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Henry Ferrelle, notaire, en son Bureau No 49 Passage de la Bourse, en cette ville, le MERCREDI, 30me jour de novembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18nov—3f au 30nov

Succession de Patrick Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,650—Division D.—Attendu que Elizabeth Agnes Donnelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Donnelly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27nov—27—2,6déc

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an..............	$12 00
Six mois..............	6 00
Trois mois..............	3 00
Un mois..............	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..............	$3 00
Six mois..............	1 50
Quatre mois..............	1 00
Un mois..............	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Biens de campagne sur le Chemin de la Métairie entre le Bayou St-Jean et le City Park.

Succession de Emile Gamet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,497.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: encoignure Passage de la Bourse et Bienville. — SAMEDI, 7 janvier, 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 décembre, 1887, les propriétés suivantes, savoir—

1° Quatre portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situées dans le second district de cette ville, bornées par le nouveau chemin de la Métairie, les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe et le West Lake Road, sur le Bayou St-Jean, désignées par les Nos. 2, 3, 4 et 5. Chaque portion de terre mesurant chacune 150 pieds de face au Chemin de la Métairie, par 850 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° La moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit cinq cent quinze mille (138,968[515,000) de soixante-deux lots de terre désignés par les Nos 58 à 120—inclusivement d'après un plan fait par F. G. Frémaux et annexé à un acte de séparation entre Emile Gamet et John Puissegur, devant James Fahey, notaire, le 11 mai 1886. Les lots Nos 55 à 59 sont bornés par les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe, la rue Milne et la place vacante d'après le dit plan.

Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-deux lots de terre sont conjointement en possession par feu Emile Gamet et feu John Puissegur.

3° La moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante huit, cinq cent quinze mille (138,968|115,000) d'un certain lot de terre, désigné d'après le dit plan comme le chantier de navire de Gamet et Puissegur, borné par le Nouveau Chemin de la Métairie, West Lake Road et le Bayou St-Jean.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues.

Lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.

L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1887.

Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
3 déc—3,10,17,24,31—janv 7

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie....$277,197 19		
Primes maritimes..... 19,946 53		
Primes de rivières..... 10,846 17		
		$307,989 89
Primes acquises de 1885...........		71,482 96
Total des primes..........		$379,472 85
A déduire— Primes non acquises de 1886..........	$75,785 78	
Primes remboursées..	80,884 78	
Réassurances........	7,827 61	
		$164,498 17
Primes acquises nettes........		$214,974
A ajouter— Intérêt, loyers, sauvetage..........		24,190 47
Revenu net..............		$239,165 15
A déduire— Pertes sur les incendies de 1885...	$48,374 83	
Pertes sur les incendies de 1886...	142,873 39	
		$191,248 22
Pertes sur les mers en 1885...	392 45	
Pertes sur les mers en 1886...	17,959 76	
		18,342
Pertes sur les rivières en 1885.	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886.	906 85	
		6 612 96
Pertes payées........	$216,203 29	
Commissions..........	16,181 36	
Taxes d'Etat, de ville et licences..........	5,892 24	
Dons charitables........	348 10	
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat............	1,069 90	
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage........	4,405 07	
Dépenses générales et salaires..........	28,796 10	
Dividende de jan 1886 $12,500 00		
Profits et pertes.. 25,905 41		
	38,405 41	
		$321,906 0
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus..............		$82,739 9
Pertes ajustées........		32,861 2
		$115,601 0

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banque............	26,406 06
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St-Bernard, du bataillon d'Artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime........ actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie........	233,095 00
Billets de première hypothèque prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir	30,560 00
pour primes..........	85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau..........	70,774 50
Primes en cours de collection......	35,375 85
Dû par des compagnies d'assurances	2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe....	487 52
Mandats d'Etat et de ville......	1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires	3,908 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie..........$4,940 00	
Divers débiteurs........469 82	
	$5,409 82
	$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
(Signé) JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.
THEO. BRIERRE, JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBET, P. POUTZ,
GUST. PITOT, C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER, D. FATJO,
C. E. SCHMIDT, H. GALLY,
J. TUYES W. C. C. CLAIBORNE

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Ecoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous commençâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A. vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites, en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne digestion, comme vous voyez, puisque je fus guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Bijouterie, Bijouterie, etc.,

Dans l'affaire de

Short Revner & Co. vs Joseph Furst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,727—En vertu d'un ordre de vente daté 2 décembre 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 13 décembre 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste Anne entre Royale et Chartres.

Grand assortiment de montres, boucles d'oreilles, chaînes plaquées, broches, (lace pins) épinglettes avec initiales, boutons, de cols, breloques plaquées, boutons de manches, "ear drops," lunettes, bracelets, épinglettes à emblèmes, etc.

Aussi un assortiment de chaînes, boîtes en verre, 1 bureau, 1 table de centre, 1 coffre à combinaison en fer, etc. Le tout selon un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3 7 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Mme Agnes Beatty et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,566—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Rochebleve et Dorgenois, désigné comme lot No. 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rochebleve, et mesure, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Rochebleve.

Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frédérick Zengel, notaire, en date du 5 avril, 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 nov—déc 6,13,20,27 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Jean Boubède vs Pierre Posech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,338—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Reynès, Bourgogne et Forstall (laquelle dernière rue était anciennement la ligne de division de la propriété de Don Miguel G. de Lizardi) les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 9 novembre 1869, et aussi sur une esquisse faite par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 19 mars 1870, annexé à un acte passé pardevant Michael V. Déjan, notaire, le 15 février 1877, mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir: les lots numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin des dites rues Dauphine et Reynès; les lots numéros sept, huit et neuf contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la dite rue Reynès sur une profondeur de cent quarante pieds cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt huit pieds un pouce de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes parallèles; le numéro quinze forme le coin des dites rues Reynès et Bourgogne. Etant la même propriété que celle acquise par Pierre Posech de la veuve et les héritiers de Hortaire Inbau, d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, daté le 10 décembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
11nov—11,18,25—2,9,13déc

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur sur la rue St. Charles, entre l'Avenue Peters et la rue Octavia, Sixième District, dans l'affaire de

William Marrar vs. Mme Ellen A. Souby et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,369—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Octavia, Prytania et l'avenue Peters, désignés par les Nos 25 et 26 sur un plan dressé par H. C. Bendernagel, en date du 21 janvier 1871, lequel plan est annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire, le 14 février 1871. Le lot numéro quatre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent soixante-dix pieds cinq pouces et neuf lignes sur la ligne du lot numéro vingt-trois, et cent soixante-neuf pieds et neuf lignes sur la ligne du lot numéro cinq et vingt-quatre pieds de largeur dans le fond. Le lot numéro vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds et neuf lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quatre-vingt-trois pieds sur le côté opposé et vingt quatre pieds dans le fond.

Acquis par Mme Ellen A. Souby, défenderesse, de Mme Leda Wilts, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 15 mars 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15nov—15 22 29—6 13 17déc.

PAR LE CONSTABLE.

Léon Arland contre Mme Cora Hamilton.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10,016—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 99 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 12 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
1er déc—1 6 12

M. McQuade vs Mme Pauline Joyce.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9,501—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin de Louisiana avenue et de la rue Magazine, Sixième District, JEUDI 8 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité
29 nov—déc 4,8

Patrick Mooley vs. Victor Moore.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 13,489—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 157 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 6 décembre, 1887, à 12 h. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 nov—1, 6 déc.

Edmond Marchesseau vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,812—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edmond Marchesseau, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 27—2 déc

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc, dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs de la dite propriété et à toutes les personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans le Trésor de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 386 rue Canal.
18 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

CONSULAT D'ESPAGNE.

Barque Espagnole Josefa Formosa.

Ensemble avec ses voiles, gréments, appareil et équipement, ancres, chaînes, cordes, etc.

Pour le compte de qui cela concerne, sous l'autorisation du Consul Espagnol.

A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, d'après l'autorisation de l'Hon. Consul d'Espagne, dans ce port, et pour le compte de qui cela concerne, il sera vendu à l'encan—

La barque espagnole Josefa Formosa, telle qu'elle se trouve actuellement au "quai Cochran," Gretna, en face de cette ville, ensemble avec ses voiles, gréments, et appareil, ancres, chaînes cordes et tout son appareil; dont l'inventaire et tous les détails peuvent être vus et obtenus en s'adressant au Consul Espagnol, ou G. Cerral & Cie.

La barque a 157 pieds de long, 34 pieds de large au bau et 22 pieds cale, est de construction américaine, 18 pieds de métal jaune, a 935 tonnes net de port, et a à bord 687 lingots ou 40 tonnes de fer, comme lest.

Conditions—comptant avant le transfert; 10 0/0 comptant sur les lieux; acte de transfert pardevant Edward Ivy, Esq., notaire maritime, ou au Consul d'Espagne, aux frais de l'acquéreur. Si les enchères ne sont pas satisfaisantes, on se réserve le droit de retirer la vente.
25 nov—à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

4000 Bons à Prime.

250 actions du fonds capital de la Compagnie dite: Importers Bonded Warehouse".

Succession de Peter R. Middlemiss, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 7 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Passage Commercial, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 25 novembre 1887, No 22,031, pour le compte de la succession de Peter R. Middlemiss, décédé, à l'encan, il sera vendu:

Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans.

50 Bons de $20 chacun, série 1,105.
50 " " " 1,295.
100 " " " 6,256.

Importers Bonded Warehouse Co. of N. O.

50 Actions certificats No 242.
20 " chacun, du No 307 à 311 inclusivement
30 " " No 325.
20 " " No 336, tous de $100.

Chacun payé en plein.

A vendre en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions—Comptant avant le transfert.
26nov—26,27,31—4 au 7déc

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Cottage de choix sur l'avenue Esplanade,

en face de l'église épiscopalienne Ste-Anne et dans le centre d'un voisinage le plus charmant.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu positivement à l'encan, avec consentement des parties:

Le cottage de choix désigné par les Nos 196 et 196 1/2 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Villeré et Marais. Le terrain mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Esplanade, 35 pieds 9 pouces de large au fond sur 105 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Marais et 99 pieds 3 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant un joli cottage en bois d'un étage et attic et double corps de logis, et ayant à chaque corps de logis une allée de côté, 5 chambres dans le corps principal, cuisine séparée avec 2 chambres, gaz, bain et cabinet, cour pavée et tout le confort désirable.

Les deux corps de logis sont loués aux locataires actuels à raison de $20 par mois chacun, sans bail.

Leur site et le voisinage charmant ainsi que leurs agréments sont des recommandations pour la propriété, comme résidence ou comme placement rémunératif.

Titres parfaits—Vente positive aux conditions de 1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la portion de crédit à 1 et 2 ans avec 7 pour cent intérêt par an du jour de vente jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent de frais d'avocat et les clauses de police d'assurance; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 au-dessus de l'adjudication et 10 pour cent comptant du prix pour lier la vente.

Acte de vente pardevant A. Periscourt, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
26nov—26.27—3déc jusq'à date.

RÉSIDENCES ATTRAYANTES

—ET—

Placements splendides.

Résidences-cottages et sites pour bâtir de choix

—SUR LA—

Rue Esplanade, coin Claiborne,

—SUR LA—

Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec,

—SUR LA—

Rue Esplanade, entre Claiborne et Robertson.

Admirablement situés pour être habités. Placement sûr et productif.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, encanteurs—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Cette propriété bien située dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Kerlerec et Robertson, désignée par les Nos. 237, 239 et 241 rue de l'Esplanade, et par les Nos. 314, 316, 318 et 320 rue Claiborne, subdivisée comme suit:

1. Les deux résidences en briques à un étage et attic, désignées par les Nos. 237 et 239 rue de l'Esplanade, contenant chacune six beaux appartements, quatre en bas et deux cabinets dans l'attic, en outre une cuisine en bois à deux étages, ayant six chambres, citerne, waterworks et cour pavée.

Les appartements sont au premier étage et attics gaz et lustres. Sec et bien aéré et très confortable. No 237 est sujet à un bail jusqu'en octobre prochain au locataire actuel. L'autre est vacant. Le lot mesure 42 pieds de face à la rue Esplanade sur 127 pieds et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec la servitude d'une allée de 4 pieds s'ouvrant à la rue Claiborne.

2. Le site pour bâtir de choix à côté ci-dessus décrite ci-dessus, formant le coin des rues Nord ouest Esplanade et Claiborne, mesure 22 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur et façade rue Claiborne de 127 pieds et 5 lignes, entre lignes parallèles. Il est avantageusement situé pour un magasin. Une des plus charmantes localités de la ville.

3. Les deux spacieuses résidences-cottages en bois à un étage, avec attic, désignées par les Nos 232 et 234 de la rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Hôpital, Claiborne et Robertson, et sont construites sur des lots mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Esplanade sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Elles contiennent chacune huit chambres, non compris les cuisines, citernes, etc. Elles sont louées à bail jusqu'en octobre à des locataires ponctuels et soigneux.

Les personnes désirant visiter ces résidences ne seront admises qu'avec des cartes des encanteurs.

4. Le cottage en bois à un étage, No 314 rue Claiborne, entre les rues Esplanade et Kerlerec, touchant la propriété premièrement décrite et près de la résidence de M. H. Larousse.

5. Deux terrains de valeur pour bâtir, partiellement améliorés, et aussi faisant face à la rue Claiborne, à côté de la maison attenante quatrièmement décrite. Voir les plans pour les dimensions. Pour plus amples détails concernant les loyers seront annoncés au moment de la vente.

La situation et le voisinage est dans la partie la plus charmante et désirable du beau Boulevard Esplanade. Pavée en pierres carrées et terrain élevé, bien drainé et sur le passage des principales lignes de char à cheval de la partie inférieure de la ville, aucune autre section de la ville n'offre plus d'avantages aux familles et aux hommes de profession et assure un placement profitable. Titres parfaits et vente positive.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit à un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par le lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent frais d'avocat, en cas de procès pour enforcer leur collection; transfert de la police d'assurance jusqu'au montant de la partie à crédit; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente au frais des acquéreurs pardevant Guy Duplantier, Esq., notaire publique.
19 nov—19,20,26 27—déc 3 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le 4ème district.

Succession de Alexandre Gautier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,994.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs. No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, daté le 15 novembre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété foncière ci-après, à savoir:

Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No 84.

Le dit terrain mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 125 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage en bois désigné par le No 76 rue Huitième.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra assumer au-dessus de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887 et déposer 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant H. J. Rhodes, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 nov—17 26—déc 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la compagnie d'assurances Hibernia.

Succession de Mary Kane.

No 22,309—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 novembre 1887, il sera vendu à l'encan:

Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance Hibernia de la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant avant le transfert.
27nov—27—déc 3 9 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une buvette et un stand de cigares, coin des rues Poydras et Delta.

E. A. Bernard vs. ses créanciers.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI, 9 décembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., au local, coin des rues Poydras et Delta, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 novembre 1887, dossier No 22,251, dans l'affaire de E. A. Bernard vs ses créanciers, pour du comptant, il sera vendu—

Tout le contenu de la buvette et du stand de cigares ci-dessus, les installations, marchandises, etc.; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
29 nov—29—déc 4 8 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à trois étages avec attic, No. 148 rue Julie,

Entre les rues Camp et St. Charles.

Succession de Mme Hannah A. McDaniel, décédée.

Pour du Comptant. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D." rendu le 8 novembre 1887 et signé le 12 novembre 1887, dossier No 19,904, dans l'affaire des successions de Mme Hannah A. Patterson, veuve de Alfred W. McDaniel, décédé, il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.

Résidence No 148 rue Julie.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, St-Joseph, Camp et St-Charles désigné comme No 2 et mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 105 pieds de face à un fond sur une allée commune, courant à travers l'îlet de la rue du Camp à la rue St-Charles, tout entre lignes parallèles.

Les améliorations ne comprennent une résidence en briques à trois étages et demi et recouverte en ardoises, connue comme le No 148 rue Julie, et ayant un corridor sur chacun des quatre étages quelques 15 chambres ou plus, chambre à bain, etc., bâtisses en briques à 3 étages dans le fond, gaz dans la bâtisse principale, citerne, hydrant, cour pavée, etc., le tout en bon état et valant $60 par mois.

Conditions—Comptant en passant le titre 10 0/0 payé comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, à l'option de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4,11 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage double encoignure des rues Laurel et Toledano et un terrain dans le fond.

Le cottage double vis-à-vis de la propriété ci-dessus.

Le tout étant des propriétés rémunératrices.

Succession de Jacob Hertz, décédé.

A l'encan. A un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 24 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C." en date du 21 novembre 1887, Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Jacob Hertz, décédé, à l'encan, il sera vendu—

QUATRIÈME DISTRICT.

Encoignure des rues Laurel et Toledano.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Toledano et Pleasant, désigné par la lettre "E" et mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Toledano de 108 pieds 1 pouce et 6 lignes, et forme l'encoignure des rues Laurel et Toledano.

Les améliorations comprennent un cottage bien bâti, ayant un double corps de logis et couvert en ardoises, retiré de la rue, connu comme le No. 361 rue Laurel et ayant 4 chambres, hangar, cave, etc., sur chaque côté et se louant $30 par mois.

MEME ILET.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, et immédiatement dans le fond de la propriété adjacente de celle ci-dessus décrite désigné par la lettre "D" mesurant 26 pieds 3 lignes de face à la rue Toledano sur une profondeur de 40 pieds.

SIXIÈME DISTRICT.

Vis-à-vis de la propriété ci-dessus décrite.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 160, borné par les rues Laurel, Constance et Toledano et l'Avenue de la Louisiane et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur et façade à la rue Laurel de 96 pieds, formant l'encoignure des rues Toledano et Laurel, avec l'usage d'une allée dans le fond de 3 pieds de largeur ouvrant sur la rue Laurel et en commun avec ce lot et les autres lots qui font face à la dite allée.

Les améliorations comprennent un cottage double, couvert en ardoises, connu par les Nos 70 et 72 de la rue Toledano et ayant 4 chambres, cave, hangar, etc., sur chaque côté, et rapportant $19 par mois. Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles et au pied américain, lesquels seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garanties. 10 pour cent au comptant seront requis sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
22nov—22 27—déc 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence en briques à deux étages et demi No. 226 rue Baronne, entre les rues Julie et Delord.

Succession de Ann Saron, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, même Cour, actuellement absent sur un congé, daté le 10 novembre, 1887, dossier No. 20,587, pour compte de la succession de Mme Ann Saron décédée, il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.

No 226 rue Baronne.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Julie et Delord désigné comme No 5, et mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 103 pieds courant dans la profondeur et faisant face au fond à une allée commune, 4 pieds 8 pouces de large ouvrant sur la rue Julie.

Les améliorations comprennent Un magasin et résidence en briques à deux étages et demi recouvert en ardoises, connu comme le No 226 rue Baronne, ayant un corridor aux 1er et 2me étages, un grand magasin au rez-de-chaussée (avec 2 vitrines devant et à l'intérieur des vitrines à roulettes étagères) et quelque 10 autres chambres en tout, cabinets, office, lieux d'aisance, etc., avec gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée, etc., et valant environ $50 par mois, le tout en ordre.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans du jour de la vente, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire public, au frais de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4, 11, 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A." daté le 3 novembre, 1887, Dossier No 19,365, pour compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—

Tous les droits, titres et intérêts de la susdite succession, avec renonciation de réclamation au titre dans un lot de terre de valeur d'une forme triangulaire, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1 et mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'îlet de Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces au bout de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle.

Etant la même propriété acquise par l'intermédiaire de Wurzburger Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.

Les améliorations consistent en une longue maison en bois à deux étages, toit en ardoises, à plusieurs corps de logis avec citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Géo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6nov—6 13 20 27—4 10déc.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Vissière vs. ses créanciers—No 22,535—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Vissière soit convoquée et tenue pardevant A. A. Ker, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 15me jour de décembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de voter et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 11 novembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 nov—3f au 15 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, montres, bijouterie, etc. Aussi une action du Sun Mutual Insurance Co., et quatre actions du Crescent Insurance Co.

Succession de Martin H. Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No. 22.437.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—MERCREDI, 14 décembre, 1887 à 11 heures a. m., à ma salle d'encan, No 18 rue Bourbon, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour en date du 2 décembre, 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un assortiment général de bijouterie en or et en argent, montres, diamants, lunettes, etc. Aussi, une action du fonds capital du Sun Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans et quatre actions du fonds capital du Crescent Insurance Company de la Nouvelle-Orléans. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant.

Les actions seront vendues à midi 30 minutes.
3déc—3,8,11,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Premier District, sur la rue Chippewa, entre Félicité et Market.

Succession de Peter Crowley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 21,586.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 28 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Market, Annonciation et Félicité, désigné par le No 15 et mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 155 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
29nov—29 déc 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'une encoignure de valeur dans le Premier District.

Coin des rues Galvez et Palmyre.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Elizabeth Plicso, veuve de Louis Boutté.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21,233.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 9 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Miro, Jackson, maintenant Gasquet, Galvez et Palmyre; les dits deux lots de terre étant désignés par les numéros dix-huit et dix-neuf sur deux plans faits un par C. A. de Armas, député voyer général, en date au 30me jour de janvier 1850, et déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et l'autre plan fait par T. N. Tourné, architecte, le 23me jour de février 1867 et déposé en l'étude de C. V. Foulon ancien notaire en cette ville, comme plan No 5.

Lesquels dits deux lots de terre sont contigus et mesurent chacun, conformément aux dits deux plans vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent dix-huit (118) pieds et un pouce; le lot No 18 fait face à la rue Galvez et Palmyre et forme l'encoignure à ces deux rues.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887, un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant A'phonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 19 26—3 10 17 déc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE.

Encoignure des rues Bourbon et Dumaine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, la propriété ci-après décrite, au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district municipal de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Royale et Ste-Anne, formant le coin des rues Dumaine et Bourbon, et mesure, conformément au titre, 61 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine, 60 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue Bourbon, et conformément à un plan de voyer fait par Arthur de Armas député voyer de ville, le 24 novembre 1887, le dit lot mesure, au pied américain, 65 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Dumaine sur 64 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Bourbon. Etant la même propriété acquise par A. Bonnaud de J. B. Socola, par acte passé pardevant Jos. Cuvillier, en date du 12 mai, 1871, enregistré livre 99, folio, 610.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final garantis par privilège de vendeur, et la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vendu sans estimation en cas de saisie et vente pour en forcer le paiement de la dite propriété. Les améliorations doivent être assurées pour la portion à crédit, et la police transférée et toutes les clauses usuelles en cas de refus de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours après l'adjudication doit être considérée en défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et doit assumé le paiement en sus du prix de son adjudication, les taxes de l'Etat et de la ville de 1887.

L'acte vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 nov—26—déc 3,10 à la vente.

Terrains dans le Septième District.

Sur les rues Burthe et Deuxième.

Succession de Francis Xavier Leray.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessus, à savoir:

Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro quatre-vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues Carrollton, Deuxième, Jefferson et Burthe, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, voyer le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de G. R. Stringer, ex-notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt trois mesure trente pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent cinquante pieds en tre lignes parallèles.

Laquelle propriété a été acquise par le décédé par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagere, notaire en cette ville le 18 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.

Termes et conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5,12,19,26—déc 3 10

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1887.

Liste de ponctuation.

Balloo	Lescalle Jean Louis
Halès Pierre	Lancerratte Jean Baptiste
Baron Daniel et Eugène Bietry	Mathieu Pierre
Barcq Mme Vve et Gi Barcq	Meinsohn Eugène
Castex Paul (2)	Mugel Victor
Castex Vve	Muraux Emmanuel ébéniste
Cazaux Mme Vve Prosper	Niguiporas H.
Camors Jean Baptiste	Niguiporas E. P.
Ernst Joseph les époux	Oecilhé les époux
Fourcade Antoine	Pigeou Claude
Fouilloux Célestin	Riviere Charles
Frère Théophile	Sallian Antoine Ephrème
Gauchon Pierre	Sevestre Emile
Havet Eloi	Telty ou Totti Mme née Brussard
Jouandot Mlle Jenny	Tissot A. L. juge
Jouandot-Sabathé Pierre	Tissot Vve Jean Louis
Jouandot H	Teilhan les époux
Klein Auguste	Vestan Jean Pierre Charles
Lavigne Vve Jean née Vidéau	
Lapène Jules	

LETTRES.

Méral Antoine

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er décembre 1887.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

Succession de Max Aronstein et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 642—Division A—Attendu que Max Diakdiel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Caroline Mann, femme décédée de Max Aronstein, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 nov—2 6 déc